



Département de Haute-Savoie  
Commune de Sciez  
614 avenue de Sciez 74140  
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08  
Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)  
Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Lundi 25 août 2020

### PRESENTS :

Mesdames, Bourgeois Fatima, Badaire Corinne, Fabienne Roze, Torrente Marie-Christine, Mazars Nathalie, Humbert Virginie, Dupupet Taline, Bally Noémie, Beaumont Claudine,  
Messieurs, Demolis Cyril, Maure Dominique, De Vettor Didier, Ansart Eric, Demolis Hubert, Gilbert Joël, Bessière Alexandre, Debeugny Yannick, Legrin Guillaume, Da Costa Jason, David Michel, Huvenne Bernard, Houver Franck,

**PROCURATIONS :** Brothier Nathalie à *Bally Noémie*, Lambert Jean-Philippe à *Houver Franck*

**ABSENTS EXCUSES :** Tavares José, Martinelli Christine, Colin Audrey, Liot Héloïse, Hader Redouane

Afin de garantir les mesures de lutte contre le COVID-19 la réunion a eu lieu exceptionnellement au Centre d'Animation de Sciez (CAS) route d'Excenevex.

### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres présents du Conseil.

Monsieur Alexandre Bessiere a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16-07-2020 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 16-07-2020, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Houver Franck, conseiller municipal de la liste « Sciez, active et humaine », au sein du Conseil Municipal qui intervient suite à la démission de Madame Chaumeron Dominique reçue en date du 17 juillet 2020.

### QUESTIONS DELIBEREES

#### **Foncier**

**-Vente parcelles AI119-AI130, 133 chemin des Hutins Vieux au profit de la SCI Leman's Dream.**

**Exposé :** Cyril DEMOLIS, Maire

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n° 2019-07-06 du 30 juillet 2019 acceptant l'offre de Monsieur DALY pour l'achat de la maison située à Sciez, 133 chemin des hutins vieux et autorisant le maire à signer le compromis de vente y afférent. Suite à cette décision un compromis de vente a été signé les 8 et 9 août 2019 et prévoyait la régularisation par acte authentique au plus tard le 17

décembre 2019. Monsieur DALY a sollicité un report de signature de l'acte. Un délai supplémentaire lui a donc été accordé.

Aujourd'hui Monsieur DALY est en mesure de régulariser cet acte d'acquisition. Le prêt qu'il avait sollicité auprès d'un organisme bancaire lui ayant été accordé, la vente à son profit va pouvoir être réalisée.

D'autre part, Monsieur DALY, dans le compromis régularisé les 8 et le 9 août 2019, avait la faculté de substitution, ce dont il s'est servi puisque l'acquéreur est désormais la SCI Leman's Dream, société dont Monsieur DALY est le gérant. Il convient donc de procéder à la régularisation définitive de l'acte de vente par acte authentique, aux prix, charges et conditions du compromis, à recevoir par l'étude de Me Yannick GARNIER, Notaire à Thonon-les Bains.

#### **Décision :**

*Entendu l'exposé du maire,*

*Vu la délibération n° 2019-07-06 du 30 juillet 2019,*

*Vu l'extrait KBIS de la SCI Leman's Dream,*

*Vu le projet d'acte de vente ci-annexé,*

*Vu l'avis des domaines en date du 29 juillet 2020,*

**Le conseil municipal, unanime,**

**-décide la vente** au profit de la SCI Leman's Dream de la maison sise à SCIEZ, 133 chemin des Hutins de Vieux, au prix de trois cent soixante-cinq mille euros (365 000€), les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;

**-autorise monsieur le Maire** à effectuer toutes procédures nécessaires à la vente de ce bien ;

**-autorise monsieur le Maire** à signer l'acte authentique en l'Etude de Maître Yannick GARNIER, Notaire à Thonon-les Bains, aux prix, charges et conditions susvisés ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

---

## **Exercice des mandat locaux**

### **-Désignation d'un élu référent sécurité routière**

**Exposé :** Cyril DEMOLIS, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière. Cet élu aura un rôle transversal pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police et mise en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Monsieur Hubert DEMOLIS s'est porté volontaire pour assumer ce rôle, étant adjoint délégué à la sécurité civile.

#### **Décision :**

*Entendu exposé du Maire,*

**Le conseil municipal, unanime,**

**-désigne** Monsieur Hubert DEMOLIS, Adjoint au Maire, comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de Haute-Savoie

**- charge monsieur le Maire** de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Etant directement concerné, Monsieur Demolis Hubert a quitté l'assemblée durant l'examen de ce point afin de ne pas prendre part au vote.

## **-Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

**Exposé :** Cyril DEMOLIS, Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire indique que les personnes proposées ont été tirés au sort sur le rôle des impositions directes locales. La direction générale des finances publiques devra ensuite désigner 8 membres titulaires et 8 membres suppléants parmi les personnes proposées.

### **Décision :**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le conseil municipal, unanime**

**-dresse** une liste à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques de 32 noms conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts et détaillés comme suit :

	<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
	<b><i>Nom, prénom</i></b>	<b><i>Nom, prénom</i></b>
1	BARTHASSAT Eric	PICHON Laurence, épouse STUCHELI
2	CHAPPUIS Danièle épouse MEREGNANI	CAPOLINO Denis
3	HERBEAU Geneviève épouse CHAPPUIS	SAUGE Bernadette, épouse LANOVAZ
4	MAGRETTI Arlette	SECHAUD Annie, épouse MARTINA
5	MENOUD Christian	SIDERI Laurence
6	NOLEO Jean-Claude	SOMMARO Marc
7	RAMILLON Alain	STEINMETZ Thierry
8	PITTET Pierre	THUILLIER Florence, épouse SALLE
9	TRIVERIO Christian	TORNIER Bernard
10	FAVRE Pierre	DUCRET Franck
11	DETRAZ Régis	FAVRE Philippe
12	VUATTOUX Pierre	DE VIVIE DE REGIE Sylvie
13	GILBERT Joel	MARTINELLI Laurent
14	ANSART Eric	DEVAUD Bernard
15	HUVENNE Bernard	BOUCHET Patrick
16	HADER Redouane	JACQUIER Ernest

## Intercommunalité

### -Désignation d'un représentant aux commissions locales d'insertion par l'emploi (CLIE)

**Exposé :** Cyril DEMOLIS, Maire

Le Département de la Haute-Savoie anime sur chacune des directions territoriales d'action sociale des Commissions Locales d'Insertion par l'Emploi (CLIE). Elles sont composées d'élus départementaux et communaux du territoire, de membres du Conseil départemental et de partenaires du champ de l'insertion sociale et professionnelle et du champ de la santé.

La CLIE du Territoire du Chablais est composée notamment des membres suivants : Pôle Emploi, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, Mission Locale du Chablais, service social départemental, Equipe Mobile Psychosociale, représentant de l'association La Passerelle ...

La CLIE se charge de mettre en œuvre le Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE). Elle organise notamment, tous les deux mois, des temps d'échanges d'informations et de réflexions en matière d'insertion entre les différents acteurs de l'insertion et de l'emploi sur le territoire.

Pour information la prochaine CLIE est programmée le mercredi 30 septembre à 14h à Evian.

Monsieur le Maire propose de désigner Corinne Badaire, adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS à ce poste.

### **Décision :**

*Entendu exposé du Maire,*

**Le conseil municipal, unanime,**

**-désigne** Corinne Badaire comme représentante de la commune aux commissions locales d'insertion par l'emploi.

---

## Marché public

### -Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de musique, d'une salle de danse, d'une bibliothèque et d'une salle multifonction : Examen du rapport d'analyse des offres et décision du conseil municipal

**Exposé :** Cyril DEMOLIS, Maire

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de construction d'un bâtiment destiné à la pratique de la musique et de la danse et à la bibliothèque a été lancé sous la précédente mandature en novembre 2019. Ce marché comprend une tranche ferme (Etude de l'ensemble du projet et construction de l'école de musique et des parties communes), une tranche optionnelle N°1 (construction de la salle de danse et de la bibliothèque) et une tranche optionnelle N°2 (Construction de la salle multifonctions). Un avis d'appel à concurrence a été publié le 29-11-2019 pour un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse. Suite à cette annonce, 3 équipes d'architectes ont été retenues par le jury de concours qui s'est réuni le 12 février 2020 pour présenter un projet. Afin de faciliter la prise de décision du jury, les 3 projets correspondants ont été préalablement analysés par l'assistant maître d'ouvrage de Global Mountain Engineering.

Le 29 juillet 2020, le jury de concours s'est réuni à nouveau pour analyser les projets proposés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclarer ce concours sans suite dans la mesure où il porte sur la construction d'un ensemble de bâtiments qu'il ne sera pas possible de modifier si le concours est validé aujourd'hui. Ce projet, estimé à trois millions d'euros hors taxes n'a pas été

suffisamment étudié dans un cadre général d'aménagement à moyen/long terme de la commune. Monsieur le Maire précise que la construction d'une nouvelle école de musique est une nécessité, l'association étant en attente d'un projet adapté à ses besoins depuis plus de 15 ans.

Il propose donc de relancer immédiatement un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment dédié à la musique et de retravailler le projet bibliothèque - salle de danse de manière plus globale avec l'étude de la construction d'un nouveau groupe scolaire des Petits Crêts, vieillissant et inadapté aux besoins actuels.

Ces projets ne sont aucunement abandonnés mais seront élaborés de concert avec les usagés et l'ensemble des élus afin d'optimiser leurs réalisations, le rôle des élus étant d'avoir une vision d'ensemble, à long terme pour gérer de manière plus optimale les finances communales.

Monsieur Franck Houver, conseiller municipal de la liste « *Sciez Active et Humaine* » précise qu'il y a une forte attente des associations, notamment de l'Ensemble Musical de Sciez, association très active, qui compte aujourd'hui plus de 200 adhérents et à qui la municipalité promet un bâtiment adapté depuis plus de 15 ans. Demande quel serait le délai supplémentaire si le projet est modifié ?

Le Maire estime le retard à 6-8 mois et précise que les représentants de l'EMS seront associés au projet dès le début de la nouvelle procédure. Monsieur le Maire précise également qu'il souhaite organiser rapidement une réunion du conseil municipale en séance privée, expressément pour débattre de la vision et des aménagements à programmer sur ce secteur stratégique. Monsieur Houver suggère également une réunion publique sur ce sujet. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions publiques seront organisées durant le mandat pour rendre compte à la population et échanger sur ces projets comme cela a bien été dit lors de la campagne électorale.

Le Maire rappelle que la consultation de la population fait partie intégrante du programme politique et que l'ensemble de la population (habitants, associations, entreprises, commerces...) sera régulièrement informé et consulté, notamment dans le cadre de la démarche agenda 21 (aujourd'hui appelé agenda 2030) qui va être mise en place en cours d'automne.

Monsieur Bernard Huvenne, conseiller municipal de la liste « *Sciez génération futur* » partage la volonté du maire de donner priorité à l'EMS qui attend un bâtiment depuis de nombreuses années et précise qu'il était circonspect que ce projet associe la musique, la danse et la bibliothèque qui selon lui ne sont pas forcément compatibles compte tenu du bruit. Par ailleurs, il demande ce qui sera prévu en termes de chauffage pour ce bâtiment dans un contexte de préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire confirme que c'est une problématique à prendre en compte sur l'ensemble du secteur. La question se pose également pour le projet de la structure couverte des tennis. Une étude énergétique sera lancée prochainement pour permettre au conseil municipal de prendre des décisions, la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments pouvant permettre une autoconsommation intéressante en matière de consommation des énergies et de transition écologique.

Monsieur Huvenne ajoute qu'il serait opportun de créer une maison des associations avec des surfaces adéquates qui pourraient accueillir toutes les associations sur un même lieu. Il est précisé que c'est effectivement une idée qui fera l'objet de la réflexion globale de réaménagement du secteur.

Monsieur Alexandre Bessiere rappelle que des dépenses en honoraires ont été faites pour le concours auxquels s'ajoutent les indemnités aux architectes non retenus (10 000€ par architecte). Monsieur le Maire précise que le conseil municipal précédant n'a pas été vraiment consulté dans l'élaboration de ce projet et qu'il n'y a pas eu de débat et de réflexion sur l'aménagement futur de

la commune. Il est préférable parfois de stopper rapidement une orientation malgré les dépenses déjà engagées si finalement les économies et la logique d'aménagement sont meilleures.

Monsieur le Maire réitère son engagement, ainsi que celui de la municipalité, à maintenir ces projets, l'école de musique en priorité, puis la salle de danse et la bibliothèque qui pourront se réaliser dans de meilleures conditions.

Monsieur Eric Ansart soutient les propos du Maire et confirme l'engagement de la municipalité à réaliser l'ensemble de ces projets.

### **Décision :**

*Vu le rapport d'analyse des candidatures du 12 février 2020 ;*

*Vu le rapport d'analyse des projets du 29 juillet 2020 ;*

*Considérant que ce projet estimé à 3 000 000 € HT nécessite plus de réflexion,*

*Considérant que les propositions ne sont pas conformes aux attentes de la nouvelle municipalité,*

**Le conseil municipal, unanime, deux abstentions** (Houver Franck et Lambert Jean-Philippe par procuration)

**-décide** de ne pas donner suites à ce concours de maîtrise d'œuvre ;

**-décide** de verser les indemnités prévues au cahier des charges à chacun des candidats ;

**-autorise** monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour la construction du bâtiment dédié à l'école de musique.

**-acte** que les projets de construction d'une salle de danse et d'une bibliothèque ne sont pas abandonnés et seront retravaillés.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Fatima Bourgeois annonce l'annulation de la Virade de l'Espoir qui devait avoir lieu à Sciez le 27 septembre. Les membres du comité redoutent les contraintes liées au COVID-19. Elle remercie les associations qui s'étaient engagées. La commune accueillera l'édition 2021.

Concernant la rentrée scolaire, aucune consigne nouvelle n'a été reçue concernant les mesures d'hygiène contre le COVID-19. Tout est prévu pour les mesures santé connues qui seront respectées. Il y aura 340 enfants aux Buclines et 290 enfants aux Crêts.

Par ailleurs, une braderie solidaire aura lieu ce dimanche 30-08 au CAS pour aider les parents avant la rentrée. Seront en vente, les invendus du supermarché Leclerc qui en a fait don. Les bénéficiaires iront au profit de l'Association Léman Horizon Madagascar pour construire des écoles sur la grande île.

Madame Corinne Badaire remercie toutes les personnes qui ont participé à la distribution des bouteilles d'eau et vaporisateurs aux personnes âgées. Beaucoup de retours positifs et de remerciement ont été reçus en mairie.

Monsieur le Maire annonce le festival de la BD les 17 et 18 octobre au CAS. Ce festival, qui fête ses 10 ans, avait habituellement lieu à Orcier, mais les organisateurs ont sollicité la commune de Sciez pour qu'il ait désormais lieu à Sciez, ce qui fera une animation culturelle supplémentaire sur la commune. En cas d'évolution défavorable liée au COVID-19, cette manifestation sera annulée et reportée à l'an prochain.

Monsieur Maire souhaite apporter quelques précisions sur la fermeture des plages, notamment celle d'Excenevex, qui a été fermée en raison de la présence d'une bactérie inconnue jusqu'ici et

qui aurait rendu malade plusieurs enfants. L'institut Pasteur, santé publique France et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) font actuellement une enquête sur cette bactérie. Pour les plages de Sciez, l'ARS nous a confirmé des tests négatifs et l'autorisation de maintenir nos plages ouvertes. Par ailleurs, une analyse des eaux de baignade est réalisée tous les 15 jours conformément à la réglementation en vigueur. La plage de Coudrée était fermée par arrêté du Maire il y a 10 jours à la demande des Pompiers suite à un problème de pollution.

Monsieur le Maire rappelle la soirée élus/personnel ce vendredi 28-08 dès 17h30 à la Base Nautique de Sciez. Le « bateau communal » est composé d'élus et d'agents et on ne peut pas fonctionner les uns sans les autres, c'est pourquoi il est important de bien se connaître pour pouvoir travailler ensemble.

Monsieur Didier De Vettor annonce qu'une nouvelle date a été ajoutée pour les Flâneries du port, ce jeudi 27 août. 37 exposants ont participé à l'évènement sur la saison, 25 par jeudi en moyenne. Il remercie les participants, l'association CREA TERRA, et les services techniques qui ont travaillé en horaires décalés, merci à eux pour cet engagement. Un debrief sera fait cet automne pour améliorer l'édition 2021.

Madame Fatima Bourgeois informe l'assemblée que la commission communication s'est réunie récemment. Pour rapprocher le citoyen il est nécessaire d'améliorer notre communication : nos sites internet celui de serge Leclerc, celui créé il y a quelques mois, et un autre relatif au port. Il n'est pas pertinent d'en avoir plusieurs car cela entraîne un manque de lisibilité. Il est également nécessaire de revoir la communication en interne comme en externe. Un poste de chargé de la communication va être créé.

Madame Noémie Bally propose que les commissions municipales se rapprochent systématiquement de la commission communication afin de publier les informations sur les sites et sur les réseaux sociaux. Le Maire demande que cette démarche soit également faite par les associations. A voir lors de la réunion avec ces dernières.

Monsieur Bernard Huvenne rappelle qu'il est représentant de la commune au SYMAGEV (Syndicat Mixte d'Accueil des gens du Voyage Sédentarisés et non sédentarisés du Chablais) et fait part de la situation difficile suite à l'occupation de terrains agricoles par des caravanes route de Choisy. Il demande à tous les élus et à la population de soutenir le Maire dans les actions entreprises contre ces occupations illégales et inacceptables.

Monsieur le Maire confirme l'arrivée de 40 caravanes à Choisy ce samedi. Les constatations ont été faites par la gendarmerie et les procédures suivent leur cours. Plusieurs communes du Chablais sont concernées.

Monsieur Huvenne précise que dans le Schéma Départemental figure l'aire d'accueil à Allinges, gérée par le Préfet. Ce terrain est utilisé principalement par des communautés religieuses mais en raison du COVID, le Préfet a installé des gens du voyage issus d'autres communautés qui occupent le terrain depuis 4 mois.

Madame Marie-Christine Torrente demande l'installation de parking à vélo sur la commune afin de développer la mobilité douce. Le Maire répond que ces questions seront bien entendu évoquées en commission.

Madame Claudine Beaumont, conseillère municipale de la liste « Sciez, active et humaine » demande s'il serait possible de donner le statut de conservateur de l'orgue à Monsieur Sylvain Boudou qui est l'origine du don de l'orgue par la commune de Cossonay et qui se charge bénévolement de le restaurer et de sa mise en valeur au sein de notre église. Le maire accepte

volontiers et rappelle l'appel à contribution lancé « opération parrainage des tuyaux de l'orgue » pour financer les frais et matériaux nécessaires à sa restauration. Ces travaux devraient s'achever au printemps 2021 et pourrait être inaugurés pour Pâques selon monsieur Boudou. Le Maire remercie Monsieur BOUDOU, son papa et Pierre FAVRE, ainsi que toutes les personnes s'impliquant dans cette restauration pour le travail remarquable réalisé.

Monsieur le Maire annonce les Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre et remercie les associations qui œuvrent pour mettre en valeur notre patrimoine communal. Cette année, en complément de l'ouverture gratuite du Musée de Préhistoire et de Géologie, deux randonnées sont proposées ; l'une au départ de la Chapelle de Chavannex jusqu'à la Pierre à Martin à Ballaison, l'autre pour découvrir quelques fontaines de la commune. Une conférence sur la Chapelle de Chavannex et une exposition sur l'école de Bonnaitrait sont également au programme. Pour l'édition 2021 nous pourrions ajouter la découverte de l'orgue Kuhn à l'église de Sciez.

Dates à retenir :

- Samedi 5 septembre de 8h30 à 12h, Forum des associations au C.A.S
- Samedi 5 septembre à 17h30, commémoration du centenaire du monument aux Mort de Sciez et présentation du livret « Sciez 1914-1921 » à 18h salle des oiseaux.
- Samedi 12 septembre à 11h, inauguration des travaux de rénovation des terrains de foot.
- Samedi 12 septembre à 19h, remise des prix au Centre Nautique de Sciez de la régates « X de Sciez ». Départ de la régates à 10h.

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées, remercie toutes les personnes présentes et lève la séance publique à 21h05**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 28-08-2020 PAR LE SECRETAIRE  
ELU PAR SES PAIRS PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 25-08-2020  
SIGNÉ**

**La secrétaire de séance**  
Alexandre BESSIERE



**le Maire,**  
Cyril DEMOLIS

